



DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'UTILISATION DES SOURCES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LA COLLECTE D'EAU DE PLUIE

AVIS ET INFORMATIONS IMPORTANTS

Il est fortement conseillé de consulter avant le début des travaux ou investissements le conseil de base gratuit de la Klima-Agence au numéro de téléphone 8002 1190.

Pour les installations solaires photovoltaïques, dont la commande a été signée avant le 1er octobre 2024, le montant du subside communal s'élève à 200 €/kWp pour un total maximal éligible de 10 kWp. Pour les dossiers dont la commande a été signée après le 1er octobre 2024, le montant du subside sera adapté à 250 €/kWp pour un total maximal éligible de 30 kWp.

DEMANDE À RENVoyer

Commune de Dippach
B.P. 59
L-4901 Bascharage
demande.subside@dippach.lu

À REMETTRE AU PLUS TARD

12 mois après réception du document attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'Etat.

Nom

Rue / N°

Prénom

Code postal

Téléphone

Localité

Email

Compte bancaire
IBAN

LU

Titulaire du
compte bancaire

INFORMATIONS SUR L'IMMEUBLE CONCERNÉ

Le demandeur agissant en tant que :

Propriétaire Représentant mandaté de la copropriété de l'immeuble «
comprenant ménage(s) *(joindre le certificat de mandat)* »

DEMANDE DE SUBVENTION SOLLICITÉE POUR

Installation de solaires thermiques avec appoint de chauffage sans appoint de chauffage

Installation de solaires photovoltaïques Puissance kWp Date de la commande

Installation d'une pompe à chaleur air/eau ou géothermique

Installation d'une infrastructure pour la collecte d'eau de pluie

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE

- Une copie du document attestant le montant détaillé de la subvention obtenue de la part de l'Etat (au plus tard 1 an après la décision d'octroi)
- Une copie des factures datées et adressées au requérant, dûment acquittées, incluant une description détaillée de l'installation, accompagnée d'une preuve de paiement valide
- Un relevé d'identité bancaire de la personne bénéficiant de la subvention (RIB)
- Uniquement pour les installations solaires photovoltaïques : une copie de la commande signée et datée, certifiée par l'entreprise, ainsi qu'une preuve attestant la performance de l'installation, également certifiée par l'entreprise

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ / DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Par la présente le (la) soussigné(e) déclare que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux. Il (elle) accepte en outre à se conformer à toutes les dispositions retenues dans le règlement du 22 juillet 2024 et déclare son accord au traitement des données à caractère personnel selon le règlement général sur la protection des données.

En outre, le (la) soussigné(e) déclare sur l'honneur que les subventions totales obtenues pour l'investissement en question ne dépassent pas le total des frais d'investissement et de déclarer toute subvention engagée à côté de la subvention communale.

Date et lieu

Signature du demandeur

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE DIPPACH

Date d'entrée

Subvention

Accordée

Montant :

€

Refusée

Motif :

Article
budgétaire